



---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

P.V. AEDCI 17

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

---

RB

### Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

#### Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014

#### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 24 février, 10 et 17 mars 2014
2. Information sur les négociations du TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership)
3. Information sur les négociations au sein de l'OMC (Organisation mondiale du commerce)
4. Dossiers européens  
- adoption de la liste de documents transmis entre le 15 et le 21 mars 2014
5. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Lex Delles (remplaçant M. Gusty Graas), M. Luc Frieden, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 24 février, 10 et 17 mars 2014**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**2. Information sur les négociations du TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership)**

Le Président de la commission informe qu'une lettre a été adressée au Gouvernement, demandant la transmission de notes dans le cadre de l'aide-mémoire entre la Chambre des Députés et le Gouvernement pour être régulièrement informé sur l'avancement du dossier TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership). Il propose en outre l'organisation d'un hearing public dont la date initialement prévue du 9 mai ne pourra pas être retenue. Une autre date possible serait le 12 mai 2014. Une demande d'autorisation a été adressée au Bureau de la Chambre.

Les représentants du Service des relations économiques internationales et relations européennes du Ministère des Affaires étrangères informent sur l'état des lieux des négociations sur le « Transatlantic Trade and Investment Partnership ». Une note au dossier est distribuée aux membres de la commission.<sup>1</sup> Les deux fonctionnaires participent régulièrement au Comité de politique commerciale qui se réunit hebdomadairement à Bruxelles et aux briefings de la Commission européenne sur l'avancement des négociations du TTIP. Le mandat de négociation de la Commission européenne est un document classifié et ne peut pas être transmis à la Chambre des Députés.

Les négociations multilatérales dans le cadre du « Doha Round » ont eu pour conséquence que les négociations bilatérales ont été mises en suspens et n'ont recommencé qu'en 2008. L'essor des pays émergents et la chute des exportations mondiales de l'Union européenne de 19,4 % en 2003 à 15,4 % en 2011 en dépit de l'élargissement de l'Union ont motivé la Commission européenne à agir. Les exportations mondiales des Etats-Unis ont diminué de 14,2 % à 10,5 % dans le même laps de temps. L'enjeu était donc de négocier un accord bilatéral pour assurer l'augmentation des parts de marché. L'Union européenne et les Etats-Unis représentent ensemble quelque 30 % du marché mondial et entre 40 et 45 % du PIB mondial.

Les Etats-Unis sont le premier partenaire commercial du Luxembourg hors de l'Union européenne et le septième incluant les Etats membres de l'UE. Des entreprises luxembourgeoises sont actives aux Etats-Unis et les entreprises américaines installées au Luxembourg occupent quelque 10.000 salariés au total. Les négociations du TTIP sont donc prises très au sérieux et suivies régulièrement.

Les objets du TTIP sont l'accès aux marchés, la tarification et les investissements. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la politique

---

<sup>1</sup> La note sur le projet de partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements entre l'UE et les Etats-Unis (TTIP – Transatlantic Trade and Investment Partnership) et une note sur les dispositions relatives aux investissements et règlement des différends entre investisseurs et Etats ont été communiquées aux membres de la commission par le système interne de courrier électronique.

des investissements est dans la compétence exclusive de l'Union européenne. Les négociations menées par la Commission européenne apportent certains avantages au Luxembourg car elles ouvrent des marchés auxquels la Belgique, partenaire traditionnel du Luxembourg, était moins intéressée (p. ex. en Asie). L'Union européenne a un grand intérêt à une plus grande ouverture des marchés américains. Un autre aspect important est de fixer des standards et procédures communs. L'Union européenne met un accent sur le développement durable, le droit du travail et la protection des consommateurs, et n'est pas prête à abandonner les acquis de l'Union. Ce soucis est partagé par les Etats membres et fait partie du mandat de négociation.

Le document du mandat de négociation comporte 17 pages. Il fixe les positions de négociation et les domaines où l'Union est éventuellement prête à reculer de ses positions. Les Etats membres sont régulièrement informés par des briefings qui se tiennent actuellement deux fois par semaine, et sont invités à réagir par le biais de documents de consultation. Des représentants de la Commission européenne sont également prêts à se rendre dans les Etats membres pour informer sur les négociations du TTIP.

Le mécanisme d'arbitrage et de règlement des différends entre investisseurs et Etats est un sujet important. Les Etats membres de l'Union européenne ont signé 1.400 accords commerciaux bilatéraux avec des pays tiers qui incluent des dispositions de protection des investissements. Certains Etats membres qui ont signé des accords commerciaux bilatéraux plus défavorables avec les Etats-Unis sont demandeurs pour l'inclusion d'un tel mécanisme au TTIP. La Commission européenne lancera une consultation publique sur son site internet qui durera trois mois. Pendant cette période, les négociations sur le mécanisme d'arbitrage et de règlement des différends seront interrompues.

### Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La Commission européenne a ouvert un site internet dédié au TTIP.<sup>2</sup> Elle a publié environ 90% de ses documents transmis à la partie américaine. Les documents et positions en négociation au sein de l'Union européenne ne sont pas divulgués publiquement.

Un des secteurs économiques importants pour le Luxembourg dans le cadre du TTIP est le secteur de la logistique. Un cas particulier constitue l'industrie des pneus, due à la présence de l'entreprise Good-Year à Colmar-Berg. Les taux douaniers relativement élevés sont en effet un obstacle à l'exportation des pneus aux Etats-Unis. Le TTIP est également intéressant pour des entreprises actives dans des secteurs demandant un haut degré de spécialisation. Une fois l'accord TTIP conclu, l'Europe deviendra plus intéressante pour des entreprises américaines.

L'acquis communautaire ne sera pas mis en question par le TTIP. C'est ce que le commissaire Karel de Gucht a réaffirmé publiquement lors d'un Conseil Affaires étrangères/Commerce informel à Athènes les 26 et 27 février 2014. L'acceptation de normes au-dessous du seuil de l'acquis communautaire aurait des conséquences sur le marché intérieur, ce qui n'est pas accepté. Ceci vaut aussi pour les organismes génétiquement modifiés (OGM). Les quotas des

---

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm)

importations dans l'Union européenne fixés à Doha sont pris en compte.

Dans le domaine de l'arbitrage, du règlement des différends et de la protection des investisseurs, la Commission européenne envisage l'adoption d'un code de conduite dans le but d'augmenter la transparence. La question de savoir si des tribunaux européens ou américains seront compétents n'est pas encore discutée. Les compétences du tribunal de règlement des différends de l'OMC se limitent à des litiges concernant des mesures anti-dumping et des subventions et n'englobent pas les litiges concernant des investissements.

Les dispositions de l'accord bilatéral doivent être conformes aux normes de l'OMC et ne peuvent exclure le commerce avec des pays tiers. L'OMC dispose d'une commission qui analyse les traités bilatéraux et donne son avis sur leur conformité avec les normes de l'OMC. Les négociations au sein de l'OMC se sont poursuivies à Bali. Certaines questions relatives dans les négociations du TTIP sont relancées au niveau de l'OMC.

Les dispositions sur la protection des données seront négociées à part et la Commission européenne attend les conclusions d'une étude. L'Union européenne désire négocier pas seulement sur les services financiers mais désire englober le cadre prudentiel. Or, les Etats-Unis négocient ces normes dans le cadre du G-20 et non pas avec l'Union européenne. En ce qui concerne les droits d'auteurs et la sécurité de l'internet, l'Union européenne n'accepte qu'un nivellement vers le haut de son acquis. Le mandat de négociation de l'Union européenne exclut par ailleurs les services publics et les services audiovisuels. Les Etats-Unis, pour leur part, excluent le commerce de textiles. Pour des raisons historiques ayant trait à la crise de 1929, les marchés publics et les services maritimes sont exclus du côté américain.

Le Président de la commission constate que l'Union européenne a plutôt tendance à exclure certains volets que de renoncer à ses propres normes.

Si le Congrès américain ne donne pas l'autorisation globale au Président de conclure l'accord, chaque disposition du TTIP doit être approuvée. Pour la mise en vigueur avant les élections présidentielles de novembre 2016 aux Etats-Unis, il faudra arriver à la conclusion de l'accord au plus tard au cours de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (deuxième semestre 2015).

### **3. Information sur les négociations au sein de l'OMC (Organisation mondiale du commerce)**

Ce point de l'ordre du jour a été abordé lors de la discussion du point précédent.

La commission désigne MM. Claude Adam et Laurent Mosar comme représentants pour les déplacements dans le cadre des réunions interparlementaires de l'OMC.

### **4. Dossiers européens**

#### **- adoption de la liste de documents transmis entre le 15 et le 21 mars 2014**

La liste des documents est adoptée.

### **5. Divers**

Le Président de la commission fait part d'un courrier invitant à vérifier si des

propositions de loi ou motions peuvent être retirées du rôle des affaires. Cette question sera discutée aux sein des groupes et sensibilités politiques.

Le Ministre de la Défense invite les membres de la commission à se joindre à la visite du Grand-Duc et du Ministre au contingent luxembourgeois déployé au Kosovo. Cette visite aura lieu le 28 mai 2014.<sup>3</sup>

Le Président de la commission fait savoir qu'il est empêché à participer à la réunion annuelle de l'Agence européenne de Défense le 27 mars 2014 à Bruxelles.

L'entrevue du Président de la Chambre des Députés avec le Premier Ministre du Monténégro de cet après-midi se tenant dans la salle des pas perdus, la réunion de la commission aura lieu dans la salle plénière.

Le Premier Ministre sera invité dans une réunion de la Commission des Finances pour informer sur le récent Conseil européen. Les membres de la commission sont invités à s'y joindre.

Le TTIP figurera à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil fin mai 2014. La commission convient d'inviter le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la suite de ce Conseil.

Luxembourg, le 3 avril 2014

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel

---

<sup>3</sup> Les membres intéressés sont priés de contacter Mme Ines Luna ([iluna@chd.lu](mailto:iluna@chd.lu)) du Service des Relations internationales.